



Fiche signalétique

Date de révision 08-déc.-2015

Version 1

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit 194 SATIN BLACK 6UC
Code du produit 470.0000194.076
N° ID/ONU UN1950
Utilisation recommandée Aérosol, Peinture

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus
de renseignements

The Valspar Corporation
PO Box 1461
Minneapolis, MN 55440

Valspar Industries, Inc.
1915 Second St. W.
Cornwall, Ontario K6H 5R6

Adresse de courriel msds@valspar.com

Numéros de téléphone d'urgence 1-888-345-5732

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

MENTIONS DE DANGER

aérosol inflammable Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Provoque une sévère irritation des yeux Susceptible de provoquer le cancer Peut provoquer somnolence ou vertiges

Classe de dangers du SIMDUT

B5 - Aérosol inflammable
A - Compressed gases
D2A - Matières très toxiques
D2B - Matières toxiques



Mot indicateur

AVERTISSEMENT

Code du produit 470.0000194.076

PAGE 1 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

PRÉVENTION

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé Se procurer les instructions avant l'utilisation

INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

YEUX

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

INGESTION

NE PAS faire vomir EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

ENTREPOSAGE

Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (122 °F) Garder sous clef Stocker dans un endroit bien ventilé Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Acetone	67-64-1	25 - 50
Propane	74-98-6	10 - 25
Butane	106-97-8	5 - 10
Xylenes	1330-20-7	5 - 10
Ethylbenzene	100-41-4	1 - 3
p-Xylene	106-42-3	1 - 3
Carbon black	1333-86-4	0.3 - 1
TOLUÈNE	108-88-3	0.1 - 0.3

Section 4 : PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS

Conseils généraux

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Contact avec les yeux

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Code du produit 470.0000194.076

PAGE 2 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

INGESTION

NE PAS faire vomir EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité Liquide inflammable.

Point d'éclair -31 °F / -35 °C

Limite supérieure d'inflammabilité: Aucun renseignement disponible

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun renseignement disponible.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun renseignement disponible.

Agents extincteurs appropriés

Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau puissant

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

Dangers spécifiques du produit

La combustion produit une fumée épaisse. Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles

Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale.

Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyeurs aux solvants. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Considérations générales sur l'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Limites d'exposition

Si S* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
Acetone 67-64-1	STEL: 750 ppm TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL: 750 ppm STEL: 1800 mg/m ³	TWA: 250 ppm STEL: 500 ppm	TWA: 500 ppm STEL: 750 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1190 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2380 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³
Propane 74-98-6	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³
Butane 106-97-8	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 600 ppm STEL: 750 ppm	TWA: 800 ppm	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³	
Xylenes 1330-20-7	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³
Ethylbenzene 100-41-4	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m ³	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³
p-Xylene 106-42-3	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³
Carbon black 1333-86-4	TWA: 3 mg/m ³ inhalable fraction	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³
TOLUÈNE 108-88-3	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ S*	TWA: 20 ppm Adverse reproductive effect	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ S*	TWA: 200 ppm Ceiling: 300 ppm

Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Équipement de protection individuelle

Code du produit 470.0000194.076

PAGE 4 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

Thermal Protection

Aucun renseignement disponible

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Aérosol
Aspect	Aucun renseignement disponible
Odeur	Solvant
Couleur	Noir
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Valeur du pH	Aucun renseignement disponible
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible °C / °F
Point d'éclair	-35 °C / -31 °F
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Density (lbs per US gallon)	6.32
Densité	Aucun renseignement disponible
Solubilité(s)	Non déterminé
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible

Autres informations**Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts.

Code du produit 470.0000194.076

PAGE 5 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Aucun dans des conditions normales de traitement.

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux

Contact avec la peau

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

INGESTION

Non applicable

INHALATION

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Acetone	-	-	= 50100 mg/m ³ (Rat) 8 h
Propane	-	-	= 658 mg/L (Rat) 4 h
Butane	-	-	= 658 g/m ³ (Rat) 4 h
Xylenes	= 3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg (Rabbit)	= 29.08 mg/L (Rat) 4 h
Ethylbenzene	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg (Rabbit)	= 17.2 mg/L (Rat) 4 h
p-Xylene	= 4029 mg/kg (Rat)	-	= 4740 ppm (Rat) 4 h
Carbon black	-	-	-
TOLUÈNE	= 2600 mg/kg (Rat)	= 12000 mg/kg (Rabbit)	= 12.5 mg/L (Rat) 4 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation cutanée Non applicable

Sensibilisation respiratoire Non applicable

Mutagénicité sur les cellules germinales Non applicable

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Peut provoquer somnolence ou vertiges

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Risque d'aspiration Non applicable

Cancérogénicité

Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de noir de carbone due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Ethylbenzene	A3	Group 2B		X
Carbon black	A3	Group 2B		X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérigène chez l'animal

Code du produit 470.0000194.076

PAGE 6 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Précautions environnementales

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Acetone	-	6210 - 8120 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 8300 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 4.74 - 6.33 mL/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50	12600 - 12700 mg/L Daphnia magna 48h EC50 10294 - 17704 mg/L Daphnia magna 48h EC50
Propane	-	-	-
Butane	-	-	-
Xylenes	-	7.711 - 9.591 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 23.53 - 29.97 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 780 mg/L Cyprinus carpio 96h LC50 > 780 mg/L Cyprinus carpio 96h LC50 30.26 - 40.75 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50 = 19 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 = 13.4 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 2.661 - 4.093 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 13.5 - 17.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 13.1 - 16.5 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50	= 0.6 mg/L Gammarus lacustris 48h LC50 = 3.82 mg/L water flea 48h EC50
Ethylbenzene	1.7 - 7.6 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h EC50 > 438 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h EC50 2.6 - 11.3 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50 = 4.6 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50	9.1 - 15.6 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50 = 32 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 7.55 - 11 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 11.0 - 18.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50	1.8 - 2.4 mg/L Daphnia magna 48h EC50

p-Xylene	= 3.2 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50	= 8.8 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50 = 2.6 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 7.2 - 9.9 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 780 mg/L Cyprinus carpio 96h LC50 23.53 - 29.97 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 7.711 - 9.591 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 = 19 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 13.1 - 16.5 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 13.5 - 17.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 2.661 - 4.093 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 = 13.4 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 30.26 - 40.75 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50 > 780 mg/L Cyprinus carpio 96h LC50	= 0.6 mg/L Gammarus lacustris 48h LC50 3.55 - 6.31 mg/L Daphnia magna 48h EC50 = 3.82 mg/L water flea 48h EC50
Carbon black	-	-	-
TOLUÈNE	= 12.5 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50 > 433 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h EC50	15.22 - 19.05 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 50.87 - 70.34 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50 = 28.2 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50 = 54 mg/L Oryzias latipes 96h LC50 11.0 - 15.0 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 = 5.8 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 14.1 - 17.16 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 5.89 - 7.81 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 = 12.6 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	5.46 - 9.83 mg/L Daphnia magna 48h EC50 = 11.5 mg/L Daphnia magna 48h EC50

Persistance et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de répartition (n-octanol/eau)
Acetone	-0.24
Propane	2.3
Butane	2.89
Xylenes	3.15
Ethylbenzene	3.118
p-Xylene	3.15
Carbon black	-
TOLUÈNE	2.65

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus/produits inutilisés L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

Emballages contaminés Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

Code du produit 470.0000194.076

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ID/ONU	TMD UN1950	IMDG UN1950	IATA UN1950
Nom officiel d'expédition	Aerosols, inflammable	Aerosols, inflammable	Aerosols, inflammable
Classe de danger	2.1	2.1	2.1
Groupe d'emballage			
Danger pour l'environnement	Non applicable		
Dispositions particulières			
	EmS-N° F-D, S-U		
Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC	Aucun renseignement disponible		

Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques) Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

DSL - Liste intérieure des substances pour le Canada Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

Classe de dangers du SIMDUT

B5 - Aérosol inflammable

A Compressed gases

D2A - Matières très toxiques

D2B - Matières toxiques



Nom chimique	Canada - 2013 NPRI (National Pollutant Release Inventory)
Acetone	Part 4 Substance
Propane	Part 5, Individual Substances
Butane	Part 5, Isomer Groups Part 4 Substance
Xylenes	Part 1, Group A Substance Part 5, Isomer Groups
Ethylbenzene	Part 1, Group A Substance
p-Xylene	Part 1, Group A Substance Part 5, Isomer Groups
TOLUÈNE	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances

SGH - Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Aérosols inflammable	Catégorie 2
Gaz sous pression	Gaz liquéfié

Code du produit 470.0000194.076

PAGE 9 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

AVERTISSEMENT

MENTIONS DE DANGER

aérosol inflammable

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Provoque une sévère irritation des yeux

Susceptible de provoquer le cancer

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

PRÉVENTION

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

INGESTION

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

ENTREPOSAGE

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (122 °F).

ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS (DNCA)

L'agent propulseur est classé comme agent asphyxiant simple s'il est émis en quantité importante : Peut causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène.

AUTRES DANGERS

Non applicable.

TOXICITÉ AIGÜE INCONNUE

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Code du produit 470.0000194.076

PAGE 10 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

HMIS**Risques pour la santé** 2** = *Danger chronique pour la santé***Inflammabilité** 4**Dangers physiques** 0**PROTECTION INDIVIDUELLE** X**Adresse du fournisseur**

Valspar Consumer Headquarters 8725 W. Higgins Rd. Suite 1000 Chicago, IL 60631 773-628-5500	The Valspar Corporation 4999 36th St. Grand Rapids, MI 49512 800-253-3957	Valspar Plasti-Kote 1636 Shawsone Dr. Mississauga, Ontario L4W 1N7 905-671-8333
--	--	--

Préparée par Intendance de produit**Date de révision** 08-déc.-2015**Note de révision** Aucun renseignement disponible**Avis de non-responsabilité**

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

Fin de la fiche signalétique